Ville de Brignoles (83 170)
Service Restauration Collective / Direction de la Commande Publique
****

Appel d'Offres Ouvert (A.O.O)

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique –45 ter rue du Docteur Barbaroux – 83177 BRIGNOLES Cedex - Tél. : 04.94.86.22.12
Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES EN 20 LOTS SUR 4 ANS
Type de marché :
Accords-cadres mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande par lot, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.
Mode de passation :
Appel d'offres ouvert - Marché conclu suivant les des articles L.2124-2 - R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.
Caractéristiques du marché :
Le marché commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu.
Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.
Les fournitures sont divisées en 20 lots, attribués par marchés séparés, selon la répartition figurant dans le cahier des clauses particulières (C.C.T.P.) et rappelés ci-dessous :
- Lot n° 1 : Viandes surgelées. CPV n°15119000-5 (Viandes diverses) n°15896000-5 (Produits surgelés)
Montant maximum annuel : 26 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 104 000 € HT.
- Lot n° 2 : Produits de la mer surgelés. CPV n°15221000-3 (Poisson congelé) n°03310000-5 (Poissons, crustacés et produits aquatiques)
Montant maximum annuel : 38 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 152 000 € HT.
- Lot n° 3 : Légumes et pommes de terre surgelés. CPV n°15331170-9 (Légumes congelés)
Montant maximum annuel : 22 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 88 000 € HT.
- Lot n° 4 : Préparations alimentaires composites surgelées. CPV n°15896000-5 (Produits surgelés) n° 15893100-5 (Préparations alimentaires)
Montant maximum annuel : 14 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 56 000 € HT.
- Lot n° 5 : Pâtes fraîches. CPV n° 15851100-9 (Pâtes alimentaires non cuites)
Montant maximum annuel : 2 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 8 000 € HT.
- Lot n° 6 : Viandes fraîches. CPV n° 15110000-2 (Viande)
Montant maximum annuel : 64 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 256 000 € HT.
- Lot n° 7 : Viande et charcuterie de dinde fraîche. CPV n° 15112120-3 (Dindes)
Montant maximum annuel : 10 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 40 000 € HT.
- Lot n° 8 : Charcuterie et viandes cuites. CPV n°15131120-2 (Charcuterie)
Montant maximum annuel : 16 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 64 000 € HT.
- Lot n° 9 : Poissons frais. CPV n°03310000-5 (Poissons, crustacés et produits aquatiques)
Montant maximum annuel : 6 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 24 000 € HT.
- Lot n° 10 : Fruits et légumes. CPV n° 15842400-6 (Fruits, fruits à coque ou écorces de fruits confits au sucre) n° 15300000-1 (Fruits, légumes et produits connexes)
Montant maximum annuel : 30 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 120 000 € HT.
- Lot n° 11 : Produits laitiers et avicoles. CPV n° 15500000-3 (Produits laitiers)
Montant maximum annuel : 35 000 € HT.

Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 140 000 € HT.
- Lot n° 12 : Fromages. CPV n° 15540000-5 (Fromages)
Montant maximum annuel : 44 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 176 000 € HT.
- Lot n° 13 : Pain et viennoiseries. CPV n° 15811100-7 (Pain) n° 15811300-9 (Croissants)
Montant maximum annuel : 30 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 120 000 € HT.
- Lot n° 14 : Épicerie – Conserves. CPV n° 15897200-4 (Aliments en conserve) n° 15893000-4 (Denrées sèches)
Montant maximum annuel : 40 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 160 000 € HT.
- Lot n° 15 : Epicerie – Condiments – Féculents – Produits déshydratés. CPV n°15893000-4 (Denrées sèches)
Montant maximum annuel : 40 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 160 000 € HT.
- Lot n° 16 : Biscuits. CPVn°15820000-2 (Biscottes et biscuits; pâtisserie et gâteaux de conservation)
Montant maximum annuel : 22 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 88 000 € HT.
- Lot n° 17 : Produits surgelés BIO. CPV n°15896000-5 (Produits surgelés)
Montant maximum annuel : 20 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 80 000 € HT.
- Lot n° 18 : Produits laitiers et avicoles BIO. CPV n° 15500000-3 (Produits laitiers)
Montant maximum annuel : 14 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 56 000 € HT.
- Lot n° 19 : Epicerie BIO CPV n°15897200-4 (Aliments en conserve) – n°15893000-4 (Denrées sèches)
Montant maximum annuel : 20 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 80 000 € HT.
- Lot n° 20 : Fruits et légumes BIO CPV n° 15300000-1 (Fruits, légumes et produits connexes) - n°15842400-6 (Fruits, fruits à coque, ou écorces de fruits confits au sucre)
Montant maximum annuel : 10 000 € HT.
Montant maximum pour les années 2021 à 2025 : 40 000 € HT.
Total maximum annuel pour les 20 lots : 503 000 € H.T.
Total maximum sur les 4 années pour les 20 lots : 2 012 000 € H.T.
Les candidats sont autorisés à répondre à un ou plusieurs lots.
Pour information : la dépense moyenne pour une année (base 2019) et pour chaque lot est indiquée dans le Règlement de la Consultation.
Date prévisionnelle de début des fournitures : août 2021.
Code NUTS : FRL05
Classification C.P.V: 15800000-6 (Produits alimentaires divers).
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Qualité des fournitures : 60 % - Prix des fournitures : 40 %.
Nombre total d'offres reçues :
Lot n°1 : 2 offres – Lot n°2 : 3 offres – Lot n°3 : 4 offres – Lot n°4 : 3 offres – Lot n°5 : 2 offres – Lot n°6 : 7 offres – Lot n°7 : 3 offres – Lot n°8 : 3 offres – Lot n°9 : 1 offre – Lot n° 10 : 1 offre – Lot n°11 : 5 offres – Lot n°12 : 4 offres – Lot n°13 : 1 offre – Lot n°14 : 4 offres – Lot n°15 : 4 offres – Lot n°16 : 4 offres – Lot n°17 : 6 offres – Lot n°18 : 3 offres – Lot n°19 : 2 offres – Lot n°20 : 3 offres.
Titulaires :
- Lot n° 1 : « Viandes surgelées » : Société PASSION FROID groupe Pomona – rue de la famille Laurens à AIX EN PROVENCE (13791) pour un montant maximum de 26 000 € HT par an.
- Lot n° 2 : « Produits de la mer surgelés » : Société PRO A PRO – ZA Clésud à MIRAMAS (13142), pour un montant maximum de 38 000 € HT par an.
- Lot n° 3 : « Légumes et pommes de terre surgelés » : Société PASSION FROID groupe Pomona – rue de la famille Laurens à AIX EN PROVENCE (13791), pour un montant maximum de 22 000 € HT par an.
- Lot n° 4 : « Préparations alimentaires composites surgelées » : Société PRO A PRO – ZA Clésud à MIRAMAS (13142), pour un montant maximum de 14 000 € HT par an.
- Lot n° 5 : « Pâtes fraîches » : Société FELIX POTIN – ZAC de Nicopolis à BRIGNOLES (83170) pour un montant maximum de 2 000 € HT par an.
- Lot n° 6 : « Viandes fraîches » : Société CHARVERON – 123 rue Joseph Jacquart à ST JEAN DE SOUDAIN (38110), pour un montant maximum de 64 000 € HT par an.
- Lot n° 7 : « Viande et charcuterie de dinde fraîche » : Société LERDA – RN7 au MUY (83490), pour un montant maximum de 10 000 € HT par an.
- Lot n° 8 : « Charcuterie et viandes cuites » : Société SYSCO – ZI de la Verdière à VELAUX (13880), pour un montant maximum de 16 000 € HT par an.
- Lot n° 9 : « Poissons frais » : Société TERREAZUR groupe Pomona – BP 90532 à TOULON (83042), pour un montant maximum de 6 000 € HT par an.
- Lot n° 10 : « Fruits et légumes » : Société TERREAZUR groupe Pomona – BP 90532 à TOULON (83042), pour un montant maximum de 30 000 € HT par an.
- Lot n° 11 : « Produits laitiers et avicoles » : Société FELIX POTIN PROVENCE, - ZAC de Nicopolis à BRIGNOLES (83170), pour un montant maximum de 35 000 € HT par an.

- Lot n° 12 : « Fromages » : Société FELIX POTIN PROVENCE, - ZAC de Nicopolis à BRIGNOLES (83170), pour un montant maximum de 44 000 € HT par an.
- Lot n° 13 : « Pain et viennoiseries » : Société LAFITAU avenue Dréo à Brignoles (83170) pour un montant maximum de 30 000 € HT par an.
- Lot n° 14 : « Épicerie – Conserves » Société PRO A PRO – ZA Clésud à MIRAMAS (13142), pour un montant maximum de 40 000 € HT par an.
- Lot n° 15 : « Épicerie – Condiments – Féculents – Produits déshydratés » : Société PRO A PRO – ZA Clésud à MIRAMAS (13142), pour un montant maximum de 40 000 € HT par an.
- Lot n° 16 : « Biscuits » : Société FELIX POTIN PROVENCE - ZAC de Nicopolis à BRIGNOLES (83170), pour un montant maximum de 22 000 € HT par an.
- Lot n° 17 : Société FELIX POTIN PROVENCE - ZAC de Nicopolis à BRIGNOLES (83170), pour un montant maximum de 20 000 € HT par an.
- Lot n° 18 : « Produits laitiers et avicoles BIO » : Société NATURDIS – 57 boulevard Marcel Pagnol à GRASSE (06131), pour un montant maximum de 14 000 € HT par an.
- Lot n°19 : « Epicerie BIO » : société NATURDIS – 57 boulevard Marcel Pagnol à GRASSE (06131), pour un montant maximum de 20 000 € HT par an
- Lot n°20 : « Fruits et légumes BIO » : Société TERREAZUR groupe Pomona – BP 90532 à TOULON (83042), pour un montant maximum de 10 000 € HT par an.

Date d'attribution : 09/06/2021.

Numéros des marchés :

AOO n°42-1/2020 à 42-20/2020.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date d'envoi à la publication : le 27/08/2021